



# COMPTE RENDU

## Réunion du Conseil Communautaire

### 18 octobre 2016 à 18H

Point n°	Compétences / Commissions	Ordre du jour	N° de page
1	Affaires Générales	1.1/ Installation d'un nouveau conseiller communautaire 1.2/ Mise à jour des commissions et représentations extérieures.	4 4
2	Affaires Générales	Modification des statuts de la Communauté de Communes	4/16
3	Gestion du patrimoine	Transfert de propriété à titre gracieux d'une portion du chemin vert appartenant à la Communauté de Communes Yères et Plateaux	16/17
4	Finances	Admissions en non-valeur	17
5	Finances	Budget Principal – décision modificative n°2	17/18
6	Questions et informations diverses	6.1/ Point d'information concernant des contentieux en cours 6.2/ Point d'information concernant le recouvrement des loyers de l'atelier relais Remarques des Conseillers	18 18 19

#### Pièces jointes :

Annexe 1 : Compte rendu de la séance du Conseil Communautaire en date du 16 juin 2016

Annexe 2 : Commissions et représentations extérieures des Conseillers Communautaires

Annexe 3 : Modification des statuts de la Communauté de Communes : projet de statuts

Annexe 4 : Proposition d'admissions en non-valeur

*Les annexes ne sont pas adressées à nouveau à l'appui du compte rendu, celles-ci ayant été transmises avec la convocation et la note de synthèse.*

*Elles ne font l'objet d'aucune modification à l'exception des annexes 2 (un oubli s'était glissé dans le document) et 3. Cette dernière a été adressée en sa version définitive aux communes avec un modèle de délibération et une note explicative.*

## ■ ETAT DES PRESENCES

Etaient présents tous les 41 membres en exercice, à l'exception de :

Madame Delphine Traulet, absente excusée ayant donné procuration à Monsieur André Renoux

Madame Frédérique Chérubin, absente excusée ayant donné procuration à Monsieur Laurent Jacques

Monsieur Jean Paris, absent excusé ayant donné procuration à Madame Marthe Sueur

Monsieur Jean-luc Maxence, absent excusé ayant donné procuration à Monsieur Yves Derrien

Monsieur Jean-Claude Dauvergne, absent excusé ayant, en raison de l'indisponibilité de son suppléant Monsieur Franck Dimouchy, donné procuration à Monsieur Raynald Boulenger

Monsieur Emmanuel Byhet, absent excusé

Madame Marie-Françoise Gaouyer a rejoint la séance à 18H35, avant le vote du point n°2 de l'ordre du jour.

Soit un total, au début de la séance, de :

- 34 présents
- 39 votants

Soit un total, à compter du point n°2 de l'ordre du jour, de :

- 35 présents
- 40 votants

## ■ SECRETARIAT DE SEANCE

Monsieur le Président propose de désigner le conseiller communautaire le plus jeune de l'assemblée afin de pourvoir aux fonctions de secrétaire de séance. Il s'agit de Monsieur Jérémy Moreau.

Par ailleurs, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il propose de désigner Catherine Fermaut comme auxiliaire de séance.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité :

- De désigner Monsieur Jérémy Moreau comme secrétaire de séance et Madame Catherine Fermaut comme auxiliaire de séance.

## ■ APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA DERNIERE SEANCE

Le compte rendu de la dernière séance, en date 16 juin 2016 est adopté.

Toutefois Monsieur Raynald Boulenger souhaite qu'il y soit apporté les modifications suivantes, ce dont il est pris acte : « *Je voudrais revenir sur une formulation du compte rendu, lors du débat concernant les ALSH, votre premier vice-président a pris la parole, en ce qui concerne la dernière partie de son intervention, ses propos pas bien retranscrits en effet, vous notez, s'adressant à moi, « avec tout ce que vous piquez au détriment des autres communes. » La phrase exacte était : « tu n'arrêtes pas de piquer dans les caisses des autres communes ».* Monsieur le Président, je vous ai eu au téléphone pour un autre sujet dès le lendemain, et vous avez convenu que ces paroles-là étaient pour le moins inappropriées. Vous savez probablement que lorsque quelqu'un pique dans la caisse, cela s'appelle du vol (...), or je voudrais que l'on me dise aujourd'hui dans quelle caisse j'ai piqué, quels sont les faits et quelle est la procédure qui va être engagée contre moi. Pour le cas où il n'y aurait rien, c'est peut-être moi qui serai autorisé à engager une procédure pour insultes publiques »

Monsieur Laurent Jacques lui répond ainsi « *Ce que j'ai dit et tout le monde l'a bien compris, c'est qu'à un moment les communes, comme le Tréport, ne peuvent pas être les seules à avoir le côté solidaire, quand on parle de solidarité, je pense que cela doit se faire des deux côtés. Voilà les propos que j'ai voulu émettre. Je l'ai exprimé à ma façon. S'ils t'ont blessé, je le regrette, mais je continuerai à le dire, et je pense que le débat que l'on aura aujourd'hui sur les statuts sera le même, la solidarité doit se faire dans les 2 sens, voilà mes propos.* »

Monsieur Raynald Boulenger de lui préciser : « *Je suis bien d'accord avec cela, c'était d'ailleurs les termes de mon propos concernant ALSH, en les mettant – même s'il paraît que l'on ne peut pas – en comparaison avec les conteneurs enterrés puisqu'il s'agit globalement d'une même somme à la charge de l'intercommunalité financée par l'ensemble des communes. Néanmoins, il reste que le terme a été employé et que je me suis senti blessé, car je pense que le terme était tout à fait inapproprié et me montrait vraiment du doigt, en disant que moi, j'allais piquer... L'esprit des propos n'était peut-être pas celui-là, mais en tout cas, je l'ai ressenti comme cela.* »

Monsieur Laurent Jacques lui confirme : « *D'accord, j'en prends note et j'essaierai d'y faire plus attention la prochaine fois. Tu fais bien de reparler des conteneurs enterrés car j'ai demandé, il n'y a pas longtemps, à Lucien Fosse de pouvoir nous démontrer les économies engrangées par ces installations dans les communes qui investissent, économies sur la facture des OM, et je renouvelle ma demande à Lucien pour qu'il puisse nous démontrer cela.* »

Monsieur Boulenger de compléter, « *des économies comme celles que font les communes qui ne bénéficient plus que d'un ramassage par semaine au lieu de deux...* »

Monsieur le Président conclut donc que ces précisions actées, l'incident peut être considéré comme clos.

Monsieur le Président d'ajouter ensuite : « *A l'issue de cette dernière réunion, une personne présente dans l'assistance m'a signalé l'éventuelle incapacité à siéger d'une conseillère communautaire suppléante, dont je ne citerai pas le nom. Je tenais à la rassurer et à détromper la personne qui a attiré mon attention sur ce problème potentiel : après vérification, il n'existe aucune incompatibilité entre un mandat de conseiller communautaire et des fonctions d'agent public au sein d'un syndicat, même territorialement recouvert. Je m'excuse en tout cas si elle a pu se sentir contrariée par nos investigations.* »

#### ■ DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT PAR DELEGATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE (articles L5211-9 et L 5211-10 CGCT – délibération 27/10/2014)

- Décisions en date respectivement du 27 juin 2016 et du 30 juin : demande de subvention auprès de la région Normandie et du Conseil Départemental de la Somme pour l'opération de redéploiement des infrastructures de l'aérodrome d'Eu-Le Tréport Mers.

- Décision en date du 8 juillet 2016 : signature d'un avenant au Contrat Territoire Lecture. Cet avenant avait pour but, à la faveur de reliquat de crédits, de nous permettre de percevoir 28.000 euros de subventions complémentaires, 14.000 euros versés par la DRAC de Normandie et 14.000€ versés par la DRAC des Hauts de France

### **1.1/ Installation d'un nouveau Conseiller Communautaire**

Suite aux nouvelles élections organisées dans la commune de Gamaches, un nouveau conseil municipal a été désigné le 3 juillet dernier.

Au vu des résultats électoraux, les 3 sièges de la Commune de Gamaches au sein de l'Etablissement Public de Coopération intercommunale ont été pourvus comme suit :

Monsieur Daniel Destruel, Madame Delphine Traulet et Monsieur Patrick Lenne.

Par courrier en date du 12 juillet 2016, Monsieur Daniel Destruel a présenté à Monsieur le Président sa démission de son mandat de conseiller communautaire.

Dans ces conditions, le suivant de liste de même sexe est appelé à le remplacer. Il s'agit de Monsieur André Renoux.

Compte tenu de l'ensemble de ces éléments, la liste des conseillers communautaires de la ville de Gamaches est donc la suivante : André Renoux, Delphine Traulet (tous deux précédemment en exercice) et Monsieur Patrick Lenne.

Le Conseil Communautaire prend acte de cette modification et entérine l'installation de ce nouveau conseiller communautaire.

### **1.2/ Mise à jour des commissions et représentations extérieures**

Compte tenu des modifications survenues dans la composition du Conseil Communautaire, et conformément aux dispositions du Règlement Intérieur, il est proposé de mettre à jour la liste des commissions et représentations extérieures.

Les modifications proposées étaient reprises en rouge dans le document joint en annexe 2 de la note de synthèse.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire entérine ces modifications, à l'unanimité.

## **2/ Modification des statuts de la Communauté de Communes**

Monsieur le Président explique que souhaitant être exhaustif, il s'est permis de formaliser son propos introductif par écrit, et qu'il en donne lecture, après s'être excusé pour cette présentation formelle :

*« Il y a des moments dans la vie et plus encore dans la vie d'une collectivité où il faut savoir, en tant qu'élu, que citoyen, prendre ses responsabilités. Il s'agit parfois de tournants historiques qu'il est nécessaire de savoir aborder, avec un certain sens de l'anticipation, parce qu'ils conditionnent aujourd'hui et durablement, les projets et les réussites de demain.*

*J'ai beaucoup réfléchi ces dernières semaines, à la manière dont j'allais présenter ce point de l'ordre du jour. Certes, si nous avons ce point aujourd'hui à évoquer c'est en grande partie en raison de la loi NOTRe... il est un temps où je vous aurais même dit c'est « à cause » de la loi NOTRe, mais je pense que plus pragmatiquement et positivement, nous pourrions aussi dire que c'est « sous l'impulsion » de la loi NOTRe, que nous nous retrouvons aujourd'hui à devoir très largement repenser nos statuts et incidemment le sens que nous souhaitons donner à notre intercommunalité, à notre projet de territoire.*

*Comment faire de cette contrainte nouvelle, une force, comment en sortir grandis et renforcés ?*

*Voilà ce qui me préoccupe depuis des mois.*

*Conformément aux décisions de la Commission Départementale de Coopération Intercommunale, la préfète nous a informé de son projet de modification du périmètre de notre Communauté de communes au 1<sup>er</sup> janvier 2017, nous invitant à intégrer les communes de Baromesnil, Criel-sur-Mer, Le Mesnil-Réaume, Melleville,*

*Monchy-sur-Eu, Saint-Pierre-en-Val, Saint-Rémy-Boscrocourt issues précédemment de la communauté de communes Yères et Plateaux.*

*Certes tout comme eux, spontanément, notre réaction a pu être de nous dire que « nous n'avions rien demandé ». Et pourtant... c'est un peu revenir sur...une péripétie, oserais-je employer le mot d'erreur... du passé, que de former un ensemble intercommunal commun avec ces communes. Nous faisons en effet, il faut le reconnaître, partie du même bassin de vie, du même bassin d'emploi, nous partageons les mêmes structures de santé, d'éducation, et beaucoup de nos préoccupations sont semblables.*

*L'intercommunalité est avant tout un outil pour mener à bien des projets ensemble, pour faire mieux que ce que nous ne pourrions faire seuls, pour que l'addition de nos forces et de nos projets soit une courroie d'entraînement de l'ensemble du territoire.*

*En matière d'intercommunalité,- et c'est un ancien professeur de mathématiques qui vous livre cette confiance que vous trouverez de ce fait peut être cocasse- 1 +1 ne doit pas faire deux ! mais bien plus.*

*Quel est cet effet d'entraînement qui doit empreindre nos décisions et guider nos choix, c'est la solidarité.*

*Cette solidarité n'est pas clivante :*

*ce n'est pas les ruraux contre les urbains, mais ensemble,*

*ce n'est pas les normands contre les picards, mais des Normands avec des Picards,*

*ce n'est pas les communes fortement peuplées contre les « petites » communes, ni l'inverse, mais des habitants ensemble qui partagent des services et des contributions, dans des cadres de vie différents mais équivalents.*

*C'est en réalité savoir, notamment quand nous franchissons les portes de cette enceinte, nous affranchir de ce qui nous constitue, sans pour autant nous déposséder de nos identités, afin de construire ensemble, et porter sur chaque situation un regard neuf, sans a priori, juste guidés par la plus haute mission que nos concitoyens nous ont confiée : trouver la voix de l'intérêt général, parfois dans la cacophonie de nos intérêts communaux et de nos visions singulières.*

*Tout cela pour vous dire chers collègues, que dans les débats qui s'annoncent, j'en appelle à vos qualités d'ouverture, d'adaptation, et de bonne intelligence pour que nous puissions trouver ensemble le meilleur consensus possible, le meilleur compromis possible*

*Compromis, le mot est important, car c'est le pendant même de la démocratie.*

*Le compromis est le chemin auquel je crois et auquel je vous invite.*

*Chacun devra en conscience, faire ses choix, et peut-être faire des concessions, afin que nous parvenions à une solution commune que nous déploierons ensemble dans les 28 communes.*

*On a pu parfois me reprocher mon très - mon trop ? - grand sens du compromis, voire ma désaffection profonde pour le conflit, ou encore mon absence de propension pour la belligérance et ils n'avaient pas tort. De toute façon tous les conflits finissent toujours par un compromis autour d'une table.*

*Ceci n'est pas une confession, un aveu de lâcheté, mais c'est presque ma bannière, ma revendication, celle de la voie médiane, celle de la 3<sup>ème</sup> voie, celle du rejet de tout rapport de force qui dans tous les cas n'est que néfaste à la logique de projet.*

*Et aujourd'hui plus que jamais en conscience, je revendique que dans certains actes qui guident tout cheminement au service de nos concitoyens, il faut savoir abandonner son ego, les visions et les intérêts de son territoire communale, pour prendre un peu de hauteur et se demander ce qui, dans nos décisions publiques, sera plus profitable, collectivement, à notre territoire compris dans sa globalité.*

*Les frontières de nos communes, on sait bien qu'elles s'effaceront petit à petit, ne doivent pas devenir des entraves, et si le législateur nous force la main pour que nous ayons cette vision, nous devons nous remettre en question et nous mettre, avec force proposition, sur ce chemin, celui du compromis.*

*Ce soir, comme rappelé dans la note de synthèse, j'aimerais que vous gardiez bien en tête, un risque qui pèse sur nous, risque qui nous oblige, qui nous contraint, si nous ne parvenons pas à sortir de cette salle en ayant validé des statuts :*

*La loi NOTRe dispose que les communautés existantes avant la publication de la loi, c'est notre cas, elles doivent « se mettre en conformité avec les dispositions relatives à leurs compétences selon la procédure définie aux articles L 5211-17 et L5211-20 du Code Général des Collectivités Territoriales ».*

*L'article 68 de la loi NOTRe prévoit que si une communauté n'a pas mis ses statuts en conformité avec les dispositions des articles 64 et 66 de la même loi, elle sera réputée compétente pour l'ensemble des compétences obligatoires et optionnelles.*

*On peut résumer en un mot : le compromis ou la totale...*

*Cela signifie donc que si aucune majorité ne se dégage sur un projet - et je ne présenterai au vote que des solutions cohérentes, qui ne relèvent pas du mariage bancal de la carpe et du lapin mais d'un compromis acceptable pour le plus grand nombre - nous exercerons, demain l'ensemble des compétences optionnelles et parmi celles-ci la voirie, l'eau, l'assainissement notamment.*

*On ne peut pas ne pas avoir cela à l'esprit au moment où on va arbitrer sur ces statuts.*

*Cela sera incidemment votre choix, et je vous mets en garde, car je ne serai pas un président qui pour tenter de satisfaire tout le monde finirait par accepter n'importe quoi.*

*Il me semble important que nos statuts reflètent une volonté de construire ensemble, et je me refuserai à faire valider des statuts « à la découpe », raison pour laquelle après beaucoup de réflexions et après avoir largement pesé le pour et le contre, je vous présenterai après nos débats, un projet en bloc quitte à vous en présenter des modulations qui vous sembleraient le cas échéant plus acceptables. Il n'y avait au final lors des présentations préparatoires que 3 points qui semblaient générer des débats et des discussions.*

*Les modifications proposées ont pour but d'intégrer les compétences nouvelles des EPCI issues de la loi NOTRe, mais aussi de parfaire, dans un esprit de solidarité territoriale, certains transferts de compétences antérieurs, et de donner un élan nouveau à notre communauté.*

*Enfin, trouver ensemble des compromis, débattre, discuter, se concerter, ce n'est pas s'invectiver, ou se répondre à tort et à travers. Je veillerai particulièrement ce soir à ce que chacun écoute chacun.*

*Sans discussion organisée, on ne s'entendra pas, on ne s'écouterà pas. Il faut donc que ceux qui veulent s'exprimer se fasse connaître afin que je puisse organiser le débat.*

*Se tournant vers ses collègues : Des personnes prendront la parole, oui, non ?*

*Avant que je ne donne la parole pour une première intervention, je souhaite conclure sur ces mots : je crois fortement en la proposition de statuts que nous vous présentons ce soir.*

*Certains ne se retrouveront peut-être pas dans le changement de nom, mais cela fait partie des concessions à faire aussi pour ceux qui nous rejoignent. Si nous voulons que notre identité soit préservée, et tenter de maintenir l'existence d'un pôle indépendant résistant par rapport à l'aspiration des agglomérations d'Abbeville et de Dieppe, il me semble important que nous puissions doter notre identité institutionnelle d'une visibilité urbaine, et je le dis d'autant plus facilement que tout autour de nous les agglomération ont repris le nom de l'urbanité centre et que je suis pourtant par ailleurs très attaché à mon village et à sa ruralité.*

*Notre identité institutionnelle doit permettre à nos habitants et nos voisins de facilement nous identifier, et capitaliser sur la réputation du pôle urbain (à l'instar de toutes les agglomérations... Amiens métropole ne s'appelle pas y compris dans ces recoins les plus lointains par le nom de sa rivière... idem pour Rouen, pour Dieppe, Abbeville etc...). Les petites communes autour d'Amiens sont très fières de nous dire qu'elles sont d'Amiens Métropole. Cela les situe nationalement.*

*De même, il faut aussi essayer de profiter de la réputation de la destination touristique la plus connue de notre territoire, d'où notre proposition d'appeler notre destination, destination touristique du Tréport. Le mot Tréport suffit à nous placer, le mot Bresle par contre certainement pas.*

*Cela n'enlève pas aux communes rurales leur identité, mais cela au contraire leur permet de communiquer sur la proximité des services des pôles urbains, et de dégager par ailleurs une spécificité, un cadre de vie, qui leur est propre.*

*Concernant d'autres potentiels points d'achoppement : venir en soutien des communes concernant le financement des crèches m'apparaît un acte de solidarité fondamental. On a tous reçu dans nos communes des appels des communes organisant ces crèches nous demandant de les aider à les financer avec la liste des enfants provenant de nos communes.*

*Les enfants sont la richesse de notre territoire. Leur accueil, dès le plus jeune âge, afin de permettre aussi aux femmes une égalité d'accès à l'emploi ou en tout cas une accessibilité à l'emploi dans de meilleures conditions. Cela concerne 3 structures sur notre territoire actuellement. A terme, il faudra peut-être étoffer ces services, notamment sur la zone.*

*Concernant le changement de régime fiscal, c'est se doter d'un outil permettant de mettre en place des solidarités entre nos entités. Cela va, à mon avis, dans le sens de l'esprit communautaire que je vous exposais tout à l'heure.*

*Par ailleurs, cela ne signifie pas dans mon esprit de figer les charges de centralité des communes les plus importantes, mais il faut avoir éventuellement une option, par rapport à la fiscalité des ménages, afin de permettre un transfert plus progressif des charges qui nous attendent ...*

*Je pense que je vous ai fait un tableau sincère, j'ai essayé de ne pas être trop près de mon texte. Je vous remercie de m'avoir écouté avec attention, maintenant je laisse maintenant la parole à ceux qui veulent s'exprimer à ce sujet. Je souhaite que l'on s'écoute et que l'on échange. »*

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Raynald Boulenger qui s'exprime ainsi : « *Pour revenir quelques instants pour l'appellation de notre future nouvelle communauté de communes qui sera donc Communauté de Communes des Villes Sœurs, et non pas des 3 villes comme je l'avais dit par erreur au cours de la précédente réunion. Il vient d'être fait la comparaison avec des grandes agglomérations qui nous entourent Rouen, Dieppe, Amiens et l'Abbevillois bientôt, c'est un peu différent quand même, car il s'agit d'une communauté d'agglomération avec une agglomération principale autour de laquelle les autres communes vont venir se regrouper. Nous, il s'agit bien d'une communauté de communes, dont il s'agira dans l'avenir. C'est un peu la différence. Je doute pour avoir assisté à cette réunion avec les communes qui vont nous rejoindre, qu'il y ait une unanimité concernant l'appellation. Concernant l'appellation touristique, ça me semble tout à fait bien ciblé et tout à fait répondre à ce qu'on entend de partout pour la connaissance de notre secteur. Pour la communauté des villes sœurs, je n'ai pas l'impression que des communes qui sont assez éloignées et dont le bassin de vie n'est pas les villes sœurs, je doute qu'ils s'y retrouvent, que l'appellation communauté de communes des villes sœurs corresponde bien au territoire qu'elle représente. »*

Monsieur le Président de lui répondre : « *Je ne veux pas polémiquer là-dessus, mais dans ton esprit tu viens de redécrire que tu penses encore aux 3 villes sœurs. Dans mon esprit, c'est l'ensemble des villes, les 28 et pas les 3, c'est tout ce que je voulais ajouter.*»

Monsieur Raynald Boulenger d'ajouter « *Non j'ai dit les villes sœurs, mais enfin quand on parle de villes sœurs, aussitôt on pense bien aux 3 villes sœurs...* »

Monsieur Guy Depoilly prend la parole : « *et pourquoi ne pas avoir ajouter les villes sœurs et les environs* »  
Propos interférant non attribué avec certitude : « *et pourquoi changer de nom, déjà* »

Le président de répondre : « *Vous savez très bien quel est mon sentiment là-dessus, c'est une demande légitime de ceux qui nous rejoignent. Par solidarité, il me semble utile de prendre en compte ce tournant nouveau* »

Monsieur Roger Poyen objecte du coût du changement de nom.

Monsieur le Président de préciser « *non, le coût d'un changement de nom, ce n'est rien. Qu'est-ce que l'on va changer ? 3 panneaux que l'on changera quand ils seront usés. Ce n'est pas l'important. Ce que je voulais c'est un acte de solidarité vis-à-vis de celles et ceux qui nous rejoignent* »

Monsieur Raynald Boulenger de contester : « *l'acte de solidarité aurait pu être autre, on a une Communauté de Communes qui s'appelle Bresle Maritime, les gens qui nous rejoignent sont issus d' Yères et Plateaux et constituent plutôt le plateau, il aurait été très simple de continuer à garder Communauté de Communes Bresle Maritime et ajouter et Plateaux. Dans ce cas, les deux plateaux seraient représentés, le plateau seinomarin et le plateau picard coté Somme étaient représentés et tout le monde y aurait trouvé son compte. C'est ce que j'ai proposé d'ailleurs par mail.* »

Monsieur Guy Depoilly reprend : « *Je n'étais pas là à la réunion de septembre mais là on a l'impression de se réduire aux trois villes sœurs.* »

Monsieur le Président le reprend : « *non pas trois villes sœurs mais villes sœurs...* » Il lance « *on aurait dû dire des villages ?!* Monsieur Guy Depoilly infirme, ce qui fait dire à Monsieur le Président : « *Non plus, alors !* »

Monsieur Maquet prend la parole : « *Je crois qu'au-delà même de l'affichage de nos échanges ce soir, c'est plus le projet politique qu'il est important de regarder, je pense que l'on est un peu dans notre microcosme de territoire, mais quand on regarde de quelle façon, l'organisation territoriale est en train de s'accélérer aujourd'hui, on doit peut-être avoir un coup d'avance sur ce qui est en train de se passer et puis surtout sur ce qui va se passer. Autrement dit, si on n'arrive pas demain à faire une communauté d'agglomération, car c'est ce qu'il faut réussir à constituer à terme avec des compétences davantage intégrées sur tout le territoire, on sera les forces d'appoint d'autres territoires. Ça, c'est extrêmement clair aujourd'hui. Les départements n'ont quasiment plus de marges de manœuvre, à un moment se posera la question du maintien des départements, et on aura des territoires organisés en com d'agglomération et métropoles qui remplaceront progressivement les départements. A notre niveau, si on n'est pas constitué en com d'agglomération, on sera les forces d'appoints de l'Abbevillois ou du Dieppois. C'est ce challenge-là qui est devant nous. Ce n'est pas uniquement l'appellation. Aujourd'hui on a un point réglementaire, 50.000 habitants autour d'un pôle urbain de 15.000. Il faut qu'on grossisse à l'échelle du territoire, qu'on tende vers cet objectif là pour aboutir à la Communauté d'Agglomération, si on ne le fait pas, on aura commis une faute politique. C'est mon analyse, on en reparlera, peut-être pour certains d'entre nous dans 15 ans, parce que le processus se sera accéléré mais on est sur cette logique là. Et l'idée d'afficher com de com villes sœurs, c'est histoire de dire que l'on va se prendre en main pour se constituer en com d'agglomération et non pas uniquement rester au stade communauté de communes.* »

Monsieur Guy Depoilly de préciser « *il faudra quand même bien trouver un nom...* »

Monsieur le Président après avoir constaté qu'il n'y a plus d'échanges sur ce point, continue ainsi « *l'autre point que l'on peut aborder, c'est l'intégration d'une capacité à financer les crèches. Pas toutes les crèches mais les crèches conventionnées.* »

Monsieur Maquet de s'exprimer ainsi : « *là cela veut dire que si on prend cette compétence nouvelle, c'est aussi une dépense importante. On peut peut-être évoquer avant le financement, On est toujours d'accord pour prendre des nouvelles compétences mais quand il faut les financer et agir sur la fiscalité là on l'est moins. Donc il faudrait peut-être évoquer avant la fiscalité car c'est toujours un sujet sensible entre nous.* »



Monsieur le Président lui concède et lance le débat sur la fiscalité

Monsieur Emmanuel Maquet de poursuivre : « *Sur la fiscalité, vous savez j'ai des choses à dire car on en a suffisamment parlé entre nous en réunion de bureau et certains soirs assez tard. Ce que je voudrais que vous nous rappeliez, Président, c'est l'objectif que représente la mise en place de la fiscalité professionnelle unique sur le territoire ?* »

Monsieur le Président de lui répondre « *Tout d'abord, le système déclenche des dotations nouvelles et apporte plus de souplesse pour absorber les compétences transférées. Cela peut permettre d'éviter les chocs fiscaux, c'est un outil, pour faire passer aussi plus facilement nos besoins en ressources sans n'avoir que la solution du contribuable. Ce n'est pas une panacée universelle. Et cela permet aussi de fluidifier les relations financières entre la communauté et les communes.* »

Monsieur Emmanuel Maquet prend la parole : « *Moi je n'ai pas du tout la même analyse, je l'ai évoqué en bureau, lors de la réunion des conseillers communautaires au Tréport. Pour moi la fiscalité professionnelle, c'est avant tout retirer un levier fiscal aux communes et accélérer le processus qui verra la disparition des communes. Madame Le Branchu l'a dit c'est dévitaliser les communes, et faire en sorte que demain nos communes ne soient plus que des satellites de la com de com, sans autonomie. Ce qui se passera dans nos communes c'est que l'on ne gèrera plus que les affaires courantes. Cela peut être un choix, que l'on peut légitimement faire et dans ce cas, il faut le faire complètement, pourquoi rester au milieu du gué. A ce moment là pourquoi rester uniquement sur la fiscalité professionnelle. C'est la fiscalité des ménages qui est la plus injuste sur le territoire, et présente de plus grandes disparités encore. Certaines communes ont un taux de taxe d'habitation à 16% et d'autres à 27%, en foncier bâti, 32% pour certaines, et 12 % pour d'autres, en fiscalité professionnelle on passe de 9, 26 à 26,22 %. Si on fait ce choix-là, après tout c'est légitime, on peut réfléchir à l'idée d'intégrer davantage de compétences, mais on y va franco, on transfère toutes les taxes... dans ce cas tous les taux vont converger et on aura un taux moyen à terme en TH, TF et CFE, ainsi que cela avait été présenté lors de la réunion à Beauchamps. Là, on va juste converger vers un taux de CFE commun, on va priver les communes par ce bas de laine de la Communauté de Communes, on va neutraliser la dynamique fiscale de certaines communes. Autrement dit on va geler la somme à la valeur de 2011, je crois que c'est cela, et tout ce qui va tomber en plus restera dans l'escarcelle de la Communauté. Pour la commune que je représente cela représente un manque à gagner relativement considérable, sachant que cela représente environ 50.000 euros de plus chaque année, ce qui me couvre une partie de l'augmentation des charges salariales. Si on fait uniquement ce demi-pas là, nous avons déjà une fiscalité plus forte que la majorité des autres territoires, cela signifie que nous allons devoir compenser ce manque à gagner par une nouvelle augmentation de la fiscalité. Je suis loin de penser que c'est un effet de solidarité des territoires, je l'ai contesté quand on en a parlé, on est pas sur ce schéma là à ce stade pour prendre la décision. Qu'en sera-t-il du FNGIRP que l'on reverse à l'Etat en compensation de l'ancienne taxe professionnelle ? aujourd'hui c'est plus de 220.000 pour ma collectivité comment cela va se passer ? Sur ces points là on a pas vraiment de réponse, et même en terme de gestion de la trésorerie, on regarde tous notre 515 régulièrement, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2017, on ne va plus encaisser, comment va-t-on gérer notre trésorerie. Moi j'ai vu apparaître ce sujet là, en septembre, on en avait quasiment jamais parlé, avec une décision à prendre pour le 31 décembre. C'est un délai un peu court pour mesurer toutes les conséquences de la fiscalité professionnelle unique.*

Monsieur le Président lui concède que le calendrier est serré mais que néanmoins il faut aussi avancer sur ces questions pour ne pas découvrir au vote du prochain budget que l'on est dans l'impasse avec les compétences et solidarités nouvelles imposées par le législateur.

Monsieur Emmanuel Maquet de reprendre : « *On devrait tout de même mettre tout cela un peu au point, ça serait mieux. C'est un choix de dévitaliser nos communes. Je suis un défenseur des identités communales et en l'état, cela ne me convient pas.* »

Monsieur le Président de lui répondre « *C'est un mouvement inexorable, inscrit dans la loi. C'est l'évolution de la république, et à un moment ou un autre, des couches du millefeuilles administratives seront enlevées. C'est pas demain non plus..* »

Monsieur Emmanuel Maquet rétorque : « *mais là on enclenche le mouvement, on l'accélère* »

Monsieur Yves Derrien nuance : « *on le démarre* »

Monsieur Lucien Fosse signale que dans le projets de statuts, il y a un manque de clarté sur le régime optionné et sur le positionnement par rapport à la fiscalité professionnelle unique.

Monsieur le Président le rassure : « *selon le choix fait ce soir la formulation sera parfaitement clarifiée. Il s'agit qu'une mouture mais on sera plus clair sur l'expression du choix par rapport à la fiscalité professionnelle. Cela se fera en partenariat avec les services préfectoraux.* »

Monsieur Emmanuel Maquet de reprendre : « *Il y a aussi une fausse idée qui circule, que sous couvert du passage en FPU, il n'y aurait pas d'augmentation d'impôts en 2017. C'est aussi une idée qui circule et il faut revenir là-dessus. On se dit qu'on va prendre dans le bas de laine et que tout ira bien. Ce n'est pas le cas. Et c'est aussi un élément de motivation.* »

Monsieur le président lui répond que pour le moment on en est pas là et que l'on est encore bien incapable de se projeter très précisément sur ces sujets : « *Pour des raisons simples, on a aujourd'hui des dossiers en attente et notamment d'implantations sur le parc qui font que l'on ne peut projeter complètement les investissements qui seront réellement à programmer. Après je l'ai dit en assemblée préparatoire, les contraintes de marchés sur les OM peuvent être majeures. Je n'ai pas le droit de plus en dire, mais rien qu'en parlant de l'ancien c'est un marché de près de 3 millions d'euros. Une variation de 10% est déjà importante. Une baisse serait un miracle mais aujourd'hui nous pouvons encore nous attendre à tout. Mais je ne prendrai pas de pari.* »

Monsieur Lucien Fosse de dire : « *Et puis il y a déjà eu des simulations de faites, notamment avec le simulateur qui a été adressé. Les simulations ont été faites sur des valeurs 2016.* »

Monsieur le Président confirme que c'est bien la valeur 2016 qui est retenue en référence.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Christian Thomire, qui s'exprime ainsi : « *moi, président je répèterai ce que j'ai dit publiquement le 13 septembre, en disant que c'est du racket d'une certaine façon. Est-ce que cela va être une façon d'équilibrer le budget 2017 de la Com de com. Ça, c'est une question à se poser. Votre position est un peu, je dirai, digne de la 4<sup>ème</sup> république, dans la mesure où vous prônez le compromis... mais je pense que dans le compromis, on manque d'action, et que de ce manque d'action, ce sont les collectivités qui vont être obligées de lever l'impôt à la place de la com de com pour équilibrer les comptes. Voilà ce que j'en pense, malgré avoir relu X fois, je dirai que je ne suis pas favorable, et que sur ce point, il faudrait peut-être l'alléger, et je crois que certaines communes font partie de la compagnie des girouettes. Personnellement quand je prends une position je m'y tiens, et je ne changerai donc pas ma position ce soir.* »

Monsieur le Président ajoute « *ah non pas références à Edgard Faure, je ne donnerai pas la phrase intégrale...* »

Monsieur Christian Thomire de lui répondre « *mais vous pouvez la donner, j'en suis un fin partisan, c'était un radical socialiste, qui à mon avis était très performant et qui a su œuvrer dans différents gouvernements en étant toujours très constructif* »

Monsieur le Président de continuer « *et bien dans ce cas... Edgard Faure disait ce n'est pas la girouette qui change mais le vent qui tourne...* »

Et Monsieur Christian Thomire d'ajouter « *comme il a tourné aujourd'hui...* »

Monsieur le Président de reprendre : « *sur l'histoire que le compromis n'amène pas l'inertie, je pense au contraire que l'on ne bâtit jamais rien de solide contre quelque chose mais pour quelque chose. Tout conflit se termine toujours par un accord autour d'une table de négociation.* »

Monsieur Emmanuel Maquet de poursuivre : « *Effectivement j'ai entendu dans votre propos, président, souligner qu'il ne fallait pas alimenter des oppositions, ruraux contre urbains, normands contre picards, cela étant on oppose qui dans le fait de passer la fiscalité professionnelle à la hussarde ? Il y a 6 millions d'euros à trouver dans les transferts, dont 4 millions d'euros provenant des villes sœurs, 2 pour le Tréport, 1 pour Eu et un autre Mers. Comment ces communes vont gérer le fait demain de ne plus avoir de levier fiscal, alors qu'elles vont devoir encore supporter leurs charges de centralité. C'est une vraie question à laquelle on doit répondre. Non seulement cela ne va plus augmenter mais en plus la commission locale d'évaluation des charges transférées, la CLECT va pouvoir se mettre d'accord pour financer une partie des nouvelles compétences avec ce fonds-là. Ces trois communes vont être touchées, mais à une autre échelle, les autres communes aussi, et il faudra bien qu'elles trouvent ailleurs les fonds qu'elles ne percevront plus. Non seulement on sera figé, on ne bénéficiera plus du dynamisme qu'on a nous-même développé par nos initiatives, mais en plus cela va impacter le solde de ce que l'on recevait chaque année. Je veux bien mais encore une fois, c'est une volonté, et cela sera manifestement voté ce soir au travers de ce que j'ai entendu, mais cela va être très sportif pour gérer demain le budget des communes. On aurait peut-être dû en parler davantage, de ces dispositifs, et cela me semble si fondamental, qu'au besoin ainsi que je l'évoquais lors de la dernière réunion de bureau, il faudrait peut-être porter ce projet devant les concitoyens, à l'occasion du prochain renouvellement de mandat dans 3 ans, dire directement aux gens voilà ce que l'on envisage pour le territoire. Là on fait cela sans même avoir de mandat et globalement on dévitalise nos communes.* »

Monsieur le Président de rétorquer : « *On ne peut pas dire cela, que l'on a pas de mandat pour cela. Par principe, il n'y a pas d'élection directe au Conseil Communautaire donc on ne pourra jamais expliquer cela à nos concitoyens. On peut le déplorer... mais c'est ainsi. Deuxième chose, je n'essaie pas de passer les choses à la hussarde, j'essaie de vous proposer un projet qui pour moi fait acte de solidarité, il passe ou il ne passe pas, j'en fais pas une maladie, mais par contre, il faut comme je vous l'ai dit tout à l'heure que l'on propose un projet de statut quel qu'il soit au risque de se voir tout imposé et j'attire une nouvelle fois sur ce point votre attention sur la nécessité d'un retour positif d'un projet par les communes selon la règle des deux-tiers moitié.* »

Monsieur le Président demande à une personne du public de bien vouloir cesser d'intervenir.

Monsieur Raynald Boulanger demande « *dans ce cadre a-t-on envisagé comment serait composée la CLECT ?* »

Monsieur le Président lui précise qu'il y aura une corrélation entre la représentation des communes au Conseil et dans cette commission.

Monsieur Laurent Jacques ajoute que cela fait partie du projet de statuts : les communes disposeront de la même représentation au sein de la CLECT que celle qui est la leur au sein du Conseil Communautaire.

Monsieur Maquet ajoute « *les communes qui ont un potentiel fiscal supérieur à la moyenne de notre territoire, n'ont pas le droit au veto. Ce qui veut dire c'est que la mécanique derrière est tout de même difficile à appréhender.* »

Monsieur le Président de répondre : « *je veux bien tout mais pas que l'on me reproche le contenu des textes de loi. C'est prévu ainsi, qu'y puis-je ?* »

Monsieur Maquet dit qu'il ne reproche pas que l'on étudie cette option, mais « *elle est sortie un peu comme cela, parce que l'on aurait des difficultés à financer les nouvelles compétences, mais qu'en trois mois de temps on prend un virage dont personne n'avait jamais entendu parler. C'est cela qui me gêne. Ce que tu as évoqué*

*dans ton propos introductif c'est le souhait de décisions réfléchies, et là on va à marche forcée. Il y a des questions de fond sur lesquelles on a pas de réponse. »*

Monsieur le Président de préciser : *« on ne peut pas dire que l'on aille à marche forcée, il y a quelque temps... »*

Monsieur Maquet rétorque : *« non le point de départ c'est la réunion de Beauchamps, et il n'y avait peut-être que la moitié des maires présents. C'est un bureau d'étude qui nous a présenté cela »*

Monsieur Raynald Boulanger de poursuivre ainsi *« la fiscalité professionnelle unique a déjà été évoquée il y a tout de même un certain temps. Lors du projet de prise de la compétence tourisme qui a été rejetée par les communes, le bureau d'étude avait proposé et invité la communauté de communes à s'engager dans la fiscalité professionnelle unique. Ça n'est pas hier, mais il y a 3 ans. Le seul élément, c'est que depuis 3 ans on n'a pas travaillé là-dessus, ça c'est vrai, mais cela a été évoqué et peut-être que cela aurait d'ailleurs permis d'avaler la compétence tourisme plus facilement. »*

Monsieur Emmanuel Maquet d'ajouter : *« évoqué peut-être mais il n'y avait jamais eu de documents avec les conséquences du transfert. »*

Monsieur Raynald Boulanger de concéder : *« il n'y a pas eu de suite »*

Monsieur Eddie Facque ajoute *« c'est un dispositif de compensation éventuelle des transferts de compétences. A un moment on aura pas le choix. Si ce n'est pas ainsi c'est sur la fiscalité des contribuables que l'on se reportera. »*

Monsieur le Président de compléter : *« toutefois, c'est un outil, et on n'est pas non plus obligé de s'en servir de manière massive et forte. »*

Monsieur Yves Derrien surenchérit en complétant *« je pense que cela est important »*

Monsieur le Président de poursuivre : *« évidemment cela ne peut pas être le remède universel. L'entonnoir dans lequel on se trouve, ce que j'évoquais lors de la rencontre avec les journalistes de « c'est dans l'air » : Non seulement l'état ne nous verse plus de dotation, mais maintenant il prélève dans nos impôts locaux, et en plus de cela on nous donne sans cesse des compétences nouvelles, et on nous le reproche. Les collectivités territoriales n'arrêteraient pas d'embaucher, et bien oui, comment réaliser les compétences qu'on nous donne sans personnel. Cela s'est traduit pour nous avec l'urbanisme par l'embauche de 2 personnes et demi pour instruire les demandes. Mais il ne faut peut-être pas nous le reprocher. A l'heure actuelle, on est dans ce mouvement, et dans le même temps il n'y a plus d'argent public...*

*L'outil de la fiscalité professionnelle unique sera manipulé avec précaution, car de toute façon cela devra faire l'objet d'accords de la CLECT, sinon cela ne marchera pas. »*

Monsieur Emmanuel Maquet de reprendre : *« Ce qu'il faut bien comprendre, c'est qu'on ne fabriquera pas cet argent, et qu'il sera pris aux communes, et quand les communes n'auront plus d'argent c'est là que le problème se posera. Et je rappelle qu'on a déjà dans le pôle urbain une fiscalité bien plus importante que dans le monde rural. Cet argent, une fois qu'on ne l'aura plus dans les communes, il faut peut-être le chercher ailleurs ou alors qu'on réduise pleins de politiques publiques qui sont aujourd'hui à destination de nos population, centres culturels, sportifs etc. A terme les gens fortement imposés, avec des bases plus élevées qu'ailleurs au-delà même des taux, cela va poser problème. On règlera donc pas ces problèmes d'inégalités avec le transfert de la fiscalité professionnelle, on ne pourrait le régler qu'avec le transfert de la totalité des taxes. »*

Monsieur le Président d'abonder *« oui, mais c'est un pas sur le chemin, si on transfère tout d'un coup c'est le big bang. »*

Monsieur Emmanuel Maquet de poursuivre « *mais si cela ne concerne que la Fiscalité professionnelle, j'entends l'expression c'est une première étape, mais c'est une première étape qui va accentuer les inégalités. Ça ne règlera rien.* »

Monsieur Guy Depoilly, interpellant Monsieur Emmanuel Maquet : « *oui mais cela il faudra bien que tu l'expliques auprès des contribuables. Et dans ce cas, tu ne pourras pas avoir le même langage* »

Monsieur Emmanuel Maquet de répondre : « *Pourquoi ? il y a plein d'éléments dans le débat, et il est difficile de tout aborder en Conseil Communautaire, mais la difficulté, Guy, c'est qu'on n'a pas tous les mêmes marges sur la fiscalité. A Friaucourt, la fiscalité est basse c'est un fait.* »

Monsieur Guy Depoilly d'ajouter : « *mais à Friaucourt on a toujours fait avec notre fiscalité faible, en prenant nos investissements sur la taxe d'habitation et la taxe foncière* »

Monsieur Emmanuel Maquet de compléter « *mais les services que ta population souhaite, ils vont bien les chercher sur le pôle urbain. Le camping, tes locaux bénéficient des plages et services d'Ault Onival...* »

Monsieur Laurent Jacques abonde en ce sens.

Monsieur Raynald Boulenger demande que soit abordée la question du tourisme.

Monsieur le Président lui précise que finalement c'est sur la base des mêmes principes qu'en 2013. Lors de la dernière rencontre, cela n'a suscité aucune remarque. « *Il faut dire que cette fois ce n'est pas un choix puisque la loi NOTRe classe le tourisme dans les compétences obligatoires.* »

Monsieur Raynald Boulenger de questionner néanmoins « *sauf que depuis, il y a eu des échanges plutôt musclés par média et journaux interposés, et il me semble donc que c'est le moment et le lieu pour faire un point à ce sujet* »

Monsieur le Président de rappeler qu'il s'agit d'exercer la compétence ainsi que la loi le prévoit. « *Concernant les offices de tourisme, il a été proposé de rencontrer tous les présidents plutôt qu'un seul, à une autre date, puisque la date proposée ne pouvait pas convenir en raison d'une réunion organisée pour les maires par le département de Seine Maritime. Une rencontre sera organisée...* »

Prise de parole d'une personne du public.

Monsieur le Président rappelle à cette personne qu'elle n'est pas autorisée à prendre la parole ainsi.

Monsieur le Président de poursuivre : « *Je peux comprendre l'impatience des uns et des autres, et je tiens à les rassurer. Les informations viendront. Mais je ne divulguerai pas quoique ce soit avant que les personnels aient été associés et en aient eu la primeur. Je ne polémiquerai pas là-dessus. Il ne suffit pas de venir en nombre pour passer les choses en force. Ce point n'est pas à l'ordre du jour, au-delà de ce qui est repris dans les statuts.* »

Monsieur Raynald Boulenger de rebondir : « *il y a une chose qui ne se trouve pas contenu dans la loi, c'est la question du financement.* »

Monsieur le Président lui répond : « *c'est tout l'objet de l'étude qui est en cours, des éléments de réponse se dessinent mais rien n'est encore totalement arrêté.* »

Monsieur Raynald Boulenger : « *vous m'avez fait part par courrier de quelques éléments de réponse, concernant notamment la taxe de séjour. Aujourd'hui, il y a des choses établies et j'assiste aussi aux réunions du Syndicat Mixte Baie de Somme Grand Littoral Picard, donc je sais que ces questions sont aussi évoquées...Selon la structure que l'on va déterminer, les modalités de financement seront également différentes.* »

Monsieur le Président confirme que ces questions ne sont pas tranchées et que la loi attribue la compétence, la décrit mais n'en fixe pas le mode d'emploi. « *On a envisagé des solutions il y a trois ans, qui s'avèrent aujourd'hui inapplicables.* »

Monsieur Raynald Boulenger de compléter : « *je dis cela par rapport aux offices de tourisme de stations classées pour lesquels il aurait le cas échéant fallu délibérer avant le 1<sup>er</sup> octobre dernier* »

Monsieur le Président confirme qu'il est envisagé un office de tourisme intercommunal unique englobant les deux stations classées et avec des bureaux d'information touristiques disséminés sur le territoire. « *Avant ce n'était pas cette logique et chaque office, souvent en forme associative, avait un président œuvrant pour sa structure, sa commune. Demain, l'idée est que la commission « tourisme » présidée par Monsieur José Marchetti et précédemment par Emmanuel Maquet, soit chargée de la promotion du territoire. C'est cela qu'il faudra décliner. Cela étant les bénévoles associatifs pourront réapparaître par d'autres biais.* »

Madame Marthe Sueur d'ajouter : « *et pour autant on ne pourra pas payer deux fois* ».

Monsieur le Président d'abonder ainsi : « *effectivement, les communes, dessaisies de la compétence, ne pourront plus financer en direct les offices de tourisme* »

Monsieur Emmanuel Maquet de poursuivre : « *la difficulté à laquelle on est confrontée, c'est que l'on parle de transfert du tourisme, mais pour les communes qui exercent aujourd'hui la compétence, on ne parle pas de tout transférer car tout est tourisme dans nos stations classées. On a la chance d'avoir deux stations classées, donc on se doit d'avoir un office intercommunal de première catégorie. C'est une vraie ambition que l'on affiche, et pour autant il reste des tas de compétences à l'intérieur de nos communes qui devront continuer à être exercées à l'échelon de la commune. De toute façon, la perception de la taxe de séjour n'est pas suffisante pour financer la compétence, on tourne en rond aussi à ce sujet. Dans certaines communes, l'office de tourisme coûte deux fois moins que ce que rapporte la taxe de séjour. C'est aussi une problématique importante. Le tourisme c'est aussi l'animation de la station, c'est aussi la spécificité des territoires. Un guide d'accueil pour chaque station me semble quelque chose d'important, plutôt qu'un guide unique pour la destination. Les associations Loi 1901 devront peut-être se restructurer, peut-être revoir leurs statuts, devenir de simples syndicats d'initiative mais on peut garder à l'échelle communale, par exemple les visites du secteur sauvegardé à moins de faire à l'échelle intercommunale et de se diriger vers un pays d'art et d'histoire, mais c'est une autre ambition. Les associations peuvent aussi continuer à gérer des animations. C'est ce partenariat là qu'il faut trouver, pour que tout le monde se sente bien dans cette compétence. On ne gagnera rien à s'affronter les uns contre les autres.* »

Monsieur le Président d'acquiescer : « *je partage à 100% ce point de vue. Les associations dans la période qui vient peuvent évoluer vers les animations* »

Monsieur Emmanuel Maquet de compléter : « *il faudra bien sur trouver les modes de financement adaptés, mais on ne sera plus sur les mêmes montants puisqu'il n'y aura plus de personnel.* »

Monsieur Michel Barbier de rappeler que l'on n'a pas encore parlé de la compétence Enfance Jeunesse puisqu'au final on a commencé par aborder la fiscalité unique.

Monsieur le Président le remercie pour cette judicieuse remarque, et présente le projet. Il explique qu'il est principalement question de gérer à l'échelle des 28 communes la compétence extrascolaire et de participer au financement des structures d'accueil de la petite enfance telle que les crèches. Aujourd'hui, ces structures sont financées par les 3 communes sur lesquelles elles se trouvent alors que plus de 60% des enfants qui y sont accueillis sont domiciliés dans d'autres communes. Aussi l'idée est que la communauté de communes puisse participer, après conventionnement au financement des structures afin d'agir en solidarité avec les communes organisatrices. C'est un premier pas vers peut-être un jour une crèche intercommunale, par exemple sur le Parc d'activité, mais il serait très prématuré de l'envisager.

Monsieur Michel Barbier demande combien de structures il y a actuellement sur le territoire

Monsieur le Président lui répond qu'il y en a 3, le Tréport, Eu et Criel. Il précise que l'action de la communauté de communes est bien sur l'aide aux structures publiques. Des crèches privées ne pourraient pas forcément être conventionnées. La convention sera un préalable au financement. Bien évidemment on agit pour l'avenir et sans rétroactivité pour les années précédentes.

Monsieur Laurent Jacques précise aussi que « *dans ce cadre une action pourrait être mise en place concernant l'évolution des horaires. Aujourd'hui les crèches sont ouvertes en journée, demain, alors qu'il y a de plus en plus de femmes qui travaillent de nuit, il pourrait y avoir une évolution vers des horaires plus décalés, la nuit ou même le week-end pour les personnes qui travaillent en restauration par exemple.* »

Monsieur Guy Depoilly regrette que par le passé, on n'ait pas abouti sur les projets de micro-crèches financés à 80%.

Monsieur le Président nuance le propos en rappelant que ces structures n'ont pas forcément toujours donné satisfaction et interpelle à ce sujet Madame Marie-Françoise Gaouyer, qui acquiesce.

Monsieur Jean Jacques Louvel prend la parole et s'exprime ainsi : « *Je ne veux pas faire de leçon de morale, mais parfois il y a des choses à la com de com, telle que ce soir que j'ai du mal à comprendre. Je me rappelle des choses de base, les gens de notre territoire ont déjà fait la communauté de communes. Ici on a bien des préoccupations financières et autres, c'est sûr, mais les gens veulent des services à 15-20 minutes de chez eux. Mais par rapport à la petite enfance, et aux mini-crèches, c'est une vision de travail de la com de com. Cela fonctionne pour les supermarchés, ce n'est pas notre problème mais aussi, pour les écoles de musique, pour les écoles, pour les médiathèques et tout ce qui est culturel autour. Il faut arriver à un moment à se dire, à se rappeler de ce principe de base : les gens de nos communes ont déjà fait la com de com et ils n'hésitent pas à aller faire leurs courses à Mers ou à Etalondes, aller dans les écoles du Tréport ou de Eu, dans les crèches et tout ça, sauf que tant qu'on ne met pas tout cela en harmonie, une commune ne peut pas créer toute seule une mini-crèche car ce serait une structure trop lourde pour un budget communal, pour de faibles capacités, sauf qu'on mutualisant on peut le faire. C'est la même chose pour les offices de tourisme, en mutualisant on va enfin, enfin, arriver à faire une vraie promotion de notre territoire et non pas vivre sur nos acquis qui datent de 36 ou d'après-guerre, mais véritablement construire un projet économique. On a réussi quelque chose au niveau industriel. On a montré que les gens quand ils cherchent du travail ne se posent pas la question de savoir s'ils restent dans leur commune ou pas, c'est une évidence. A un moment, il faut bien que l'on avance, avec des concessions, même si des fois elles font un peu mal.* »

Monsieur Emmanuel Maquet demande « *s'il ne serait pas plus raisonnable, il y a des tas de questions, je veux bien que l'on regarde l'ensemble tous les sujets, mais on ne le fera pas en Conseil Communautaire, et si on met le doigt dans l'engrenage on risque de ne pas pouvoir en sortir, est-ce qu'il ne serait pas plus raisonnable de se dire que ce débat-là, il faut continuer à l'avoir et le nourrir. Je vous entends bien, ici autour de la table : il y a des investissements à réaliser dans le domaine du développement économique, à Mers, si les taxes ne sont plus touchées à Mers, cela signifie que c'est la communauté qui devrait porter ces travaux. Est-ce qu'aujourd'hui on est prêt à le faire ? il y a pleins de questions derrière. Le FNGIR que l'on reverse, comment c'est géré, on en sait rien ce soir, je pense qu'il s'agit de questions de fond. On a tous la responsabilité de nos budgets, ce serait bien que l'on soit éclairé sur toutes ces questions-là avant de se lancer dans la fiscalité professionnelle unique. C'est la suggestion que j'ai envie vous faire, de façon à ce que l'on y regarde d'un peu plus près et que l'on connaisse les tenants et aboutissements de ce régime fiscal avant d'y aller.* »

Monsieur le Président lui dit que tout cela est très clair pour les techniciens ou encore pour les gens de la DRFIP et que cela a été donné dans des simulations.

Monsieur Emmanuel Maquet s'étonne d'avoir en sa possession des documents qui ne disent manifestement pas la même chose.

Après s'être assuré que tous les conseillers souhaitant s'exprimer aient pu le faire, Monsieur le Président propose de mettre au vote la proposition transmise avec la note de synthèse, avec le cas échéant la possibilité de les amender dans un second temps, si une majorité le souhaitait.

Le Conseil Communautaire décide majoritairement d'adopter les statuts tels que proposés.

4 voix contre : Monsieur Emmanuel Maquet, Monsieur Christian Thomire, Madame Monique Evrard, Madame Nathalie Martel

6 abstentions : Monsieur André Renoux, Madame Marthe Sueur, Monsieur Patrick Lenne, Monsieur Christian Duchaussoy et par procuration, Madame Delphine Traulet et Monsieur Jean Paris

Monsieur le Président remercie l'ensemble des élus pour leur participation aux débats et les remercie d'avoir adopté ces statuts. Il souhaite rassurer sur l'utilisation des mécanismes ouverts par la fiscalité professionnelle unique. Cela fera de toute façon l'objet d'autres discussions.

### **3/ Transfert de propriété à titre gracieux d'une portion du chemin vert appartenant à la Communauté de Communes Yères et Plateaux**

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,  
Vu la délibération de la Communauté de Communes Yères et Plateaux, en date du 20 septembre 2016 ;  
Vu la délibération de la Communauté de Communes Monts et Vallées, en date du 19 septembre 2016 ;  
Vu l'arrêté préfectoral du 31 mars 2016 portant Schéma Départemental de Coopération Intercommunale ;  
Vu l'arrêté préfectoral en date du 3 mai 2016 portant projet de modification de périmètre de la Communauté de Communes Bresle Maritime intégrant les communes de Baromesnil, Criel-sur-Mer, Le Mesnil-Réaume, Melleville, Monchy-sur-Eu, Saint-Pierre-en-Val, Saint-Rémy-Boscrocourt issues précédemment de la communauté de communes Yères et Plateaux ;

Suite à la dissolution du SIVOM du Canton d'Eu, le chemin vert « dit du Petit Caux » est devenu une propriété indivise des communautés de Communes Yères et Plateaux, Bresle Maritime, et Petit Caux conformément aux actes reçus les 11 mars et 19 décembre 2008 en l'étude de Maître Médrinal (Eu).

Suite à la révision du schéma départemental de coopération intercommunale, la Communauté de Communes Yères et Plateaux va faire l'objet d'une dissolution au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Dans une volonté de simplification entre collectivités, il a été proposé que le devenir de cette propriété soit arrêté de manière conventionnelle avant le 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Par délibération en date du 20 septembre 2016, la Communauté de Communes Yères et Plateaux a décidé de rétrocéder à titre gracieux la propriété d'un sixième indivis du chemin vert à la Communauté de Communes Bresle Maritime. Elle rétrocède également dans les mêmes conditions un sixième indivis du chemin vert à la Communauté de Communes Monts et Vallées subrogée aux droits de la commune de Petit-Caux, cette dernière devant céder à titre gratuit son tiers indivis à cet EPCI auquel elle sera rattachée.

Ainsi, après ces rétrocessions, les communautés de Communes Bresle Maritime et Monts et Vallées se retrouveront copropriétaires indivis à part égale de ce chemin qui présente un intérêt touristique particulier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide :

- D'accepter la rétrocession gracieuse à son profit, par la Communauté de Communes Yères et Plateaux, de la propriété d'un sixième indivis du chemin vert dit « du Petit Caux »



- D'accepter que la rédaction de l'acte soit confiée à Maître Raimbourg (Yerville) et que les frais d'acte soient partagés à part égale entre les bénéficiaires de la rétrocession à savoir la communauté de Communes Bresle Maritime, et la Communauté de Communes Monts et Vallées
- D'autoriser Monsieur le Président à signer l'acte et à entreprendre toute démarche concourant à l'exécution de cette délibération.

#### **4/ Admissions en non valeur**

Monsieur le Président donne la parole à Madame Marylise Bovin pour la présentation de ce point de l'ordre du jour.

Dans le cadre de l'apurement périodique des comptes, Monsieur le Trésorier propose l'admission en non-valeur d'un certain nombre de créances détenues par la Communauté de Communes sur des débiteurs dont la disparition est établie, ou encore dont le montant est inférieur au seuil de poursuites.

Ces admissions en non-valeur entrent dans la catégorie des actes de renonciation et de libéralité qui en vertu de l'article L2541-12-9 du Code Général des Collectivités Territoriales sont soumis à la décision du Conseil Communautaire.

Les créances proposées à l'admission en non-valeur sont jointes en annexe 4. Le montant total à admettre est de 87,50 euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide d'accepter les admissions en non-valeur telles que présentées en annexe 4.

#### **5/ Décision modificative n°2 du budget principal**

Monsieur le Président donne la parole à Madame Marylise Bovin pour la présentation de ce point de l'ordre du jour.

Sur proposition de Monsieur le Trésorier, il est suggéré d'opérer quelques modifications du budget principal, afin de permettre un réajustement concernant la perception en deux opérations du FPIC (recettes et dépenses). Il convient également d'inscrire dans la ligne adéquate la contribution pour le redressement des finances publiques même si cette ponction avait été anticipée dans le budget global.

La modification du montant des dépenses imprévues permet l'équilibrage des comptes.

Les mouvements à opérer se traduisent de la manière suivante :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
D-739118 : Autres reversements de fiscalité	100 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-73916 : Prél. contribution pour le redressement des finances publiques	0,00 €	114 558,00 €	0,00 €	0,00 €
D-73925 : Fonds de péréquation ressources intercommunales et communales	0,00 €	61 228,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 014 : Atténuations de produits</b>	<b>100 000,00 €</b>	<b>175 786,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-022 : Dépenses imprévues ( fonctionnement )	0,00 €	82 623,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 022 : Dépenses imprévues ( fonctionnement )</b>	<b>0,00 €</b>	<b>82 623,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
R-7325 : Fonds de péréquation ressources intercommunales et communales	0,00 €	0,00 €	0,00 €	158 409,00 €
<b>TOTAL R 73 : Impôts et taxes</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>158 409,00 €</b>
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>	<b>100 000,00 €</b>	<b>258 409,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>158 409,00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>158 409,00 €</b>		<b>158 409,00 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de valider la décision modificative n°2 du budget principal.

## 6/ Questions et informations diverses

### 6.1/ Point d'information concernant des contentieux en cours

#### A/ Renonciation à interjeter appel de la décision du tribunal administratif de Rouen en date du 24 mai 2015

Monsieur le Président rappelle que lors de la dernière séance il avait fait part de l'intention d'interjeter appel de la décision du tribunal administratif de Rouen en date du 24 mai 2015, ainsi que me le permettait la délibération en date du 19 février 2015 : « Cette décision relevait une erreur dans le calcul des indemnités des vice-présidents, et nous avons immédiatement pris acte de cette décision. Notre décision initiale d'aller en appel était guidée par notre volonté, non pas de remettre en question la réalité de l'erreur soulevée par le tribunal, mais de faire reconnaître notre bonne foi, puisque nous avons suivi à la lettre les consignes de la sous-préfecture. »

Monsieur le Président informe l'assemblée qu'il est apparu que cette nouvelle procédure en appel laissait apparaître un reste à charge en honoraires pour la collectivité. De ce fait, il indique qu'il a trouvé préférable de ne pas se pourvoir en appel et économe des deniers publics, il a été décidé de laisser à leur bonne foi le soin de s'accommoder de la réalité de l'adage « bien faire et laisser dire ».

Il en profite pour préciser que ces trop-perçus – bien involontaires – font bien entendu l'objet d'un remboursement.

#### B/Décision du Tribunal Administratif de Rouen concernant la requête en annulation de la délibération du 15 mars 2016

Monsieur le Président informe l'assemblée de la décision du Tribunal Administratif de Rouen concernant la requête en annulation de la délibération du 15 mars 2016, déposée par la commune de St Quentin Lamotte. Cette délibération était relative au versement de fonds de concours par les communes pour le financement de la compétence Enfance Jeunesse.

Contrairement à ce qui a pu être entendu par ailleurs, la Communauté n'a nullement été condamnée à quoique ce soit. Le Tribunal a prononcé un non-lieu à statuer puisque la délibération contestée avait, ainsi que le Conseil Communautaire en avait décidé, fait l'objet d'un retrait par délibération lors de la dernière séance.

### 6.2/ Point d'information concernant le recouvrement des loyers de l'atelier relais

Pour faire suite aux précédents échanges au sein de l'assemblée, Monsieur le Président rend compte - comme il l'a fait à chaque séance - de la situation du compte de la société Novh Immo, locataire de l'atelier relais sera fait.

Monsieur le Président expose que la Communauté de Communes est malheureusement amenée à constater que ce locataire n'a pas respecté les conditions négociées de son maintien dans les lieux, arrêtées par délibération du Conseil Communautaire en date du 15 mars 2016. Monsieur Trolley l'a rencontré à plusieurs reprises pour le rappeler à ces engagements sans succès.

Aussi Monsieur le Président propose conformément au cadre qui avait été fixé, d'engager une procédure de mise en demeure avec expulsion de l'intéressé. Il précise que des contacts ont été pris avec un huissier de justice afin que ces diligences puissent être entreprises dans les meilleurs délais.

Il précise encore : « Nous avons pris un risque, et nous nous félicitons à l'époque de la presque unanimité de cette décision, nous avons fait un pari sur l'avenir, il semble qu'il ait été perdu. Je le déplore, mais c'est ainsi. »

Monsieur le Président précise en outre - car cette société n'est pas notre locataire - que la société Nov'hisol, société liée à la société Novh'immo en charge de ses actifs immobiliers, a été mise en redressement judiciaire le 22 septembre dernier.

### Remarques des conseillers

Monsieur Raynald Boulenger demande la parole afin de donner lecture, pour Monsieur Jean-Claude Davergne, absent mais qu'il représente par procuration, d'une mise au point concernant le dépôt de permis de construire en date du 3 mars 2015 par Virta Traiteur de Gamaches sur le Parc Environnemental d'Activité de Gros Jacques :

Informations de Monsieur le Maire de la commune de Oust-Marest

concernant le dépôt de permis de construire en date du 3 mars 2015 par VIRTA TRAITEUR de Gamaches sur le parc environnemental d'activités de Gros Jacques .

**Objet du permis :** Construction d'un laboratoire traiteur et showroom de dégustation

Après examen de ce dossier et considérant le règlement du contenu du POS de la commune de Oust-Marest Zone NARF où il est précisé : **les activités commerciales autres que celles directement liées aux installations à usage industriel, artisanal ou d'entrepôt, classées ou non sont autorisées sur la zone**, j'ai émis un avis favorable à ce dossier qui a été transmis le 3 mars 2015 à la DDTM ..

Après instruction de la DDTM , par arrêté du 11 septembre 2015 le permis a été validé.

Début Octobre 2016, la CCBM m'a informé de l'ouverture de l'établissement. J'ai donc demandé par courrier du 6 octobre 2016 à la société VIRTA de bien vouloir me fournir l'attestation d'achèvement de travaux.

Le 10 octobre 2016, la société VIRTA m'a informé et déposé un permis de construire modificatif ayant pour objet :

- ✓ L'espace showroom de dégustation sera exploité comme un local à activité commerciale restauration soit type N-5<sup>ème</sup> catégorie-non modifié /Conforme aux prescriptions du SDIS et la commission d'accessibilité Handicapée.
- ✓ Mise en place d'un ensemble menuisé en aluminium de teinte grise anthracite sur la façade Ouest
- ✓ Façade Nord-Est et retour sur Pignon Nord Ouest en panneaux Béton pour assurer la partie coupe-feu
- ✓ Finition des poteaux du laboratoire en acier galvanisé
- ✓ Modification de la teinte des menuiseries et de la porte sectionnelle
- ✓ Réalisation de la façade du SAS de manière identique à la façade du laboratoire
- ✓ Mise en place d'une porte de sortie de secours supplémentaire

J'ai donc rencontré avec Mme Dubus du Service administratif de la commune les représentants de la CCBM , Madame Fermaut Directrice Générale des services, Monsieur Traulet Président de la commission Développement économique et Mme Vaast Agent du Développement Economique .

Je leur ai précisé que le Permis de construire modificatif est également conforme au règlement de notre POS. Il m'a été répondu par Mme Fermaut que le règlement de zone ne pouvait s'opposer au règlement du POS de la commune de Oust-Marest.

En conséquence, je donne un avis favorable à ce permis modificatif et le transmet à la DDTM pour instruction.

Le Maire

Jean-Claude Davergne



Monsieur Raynald Boulenger ajoute que sa réaction personnelle est de regretter l'ouverture de l'établissement sans commission de sécurité et de déplorer plus encore a posteriori l'appel à projet concernant le relais de Gros Jacques : « *Certes cela avait peu couté mais, je doute fort que la gouvernance de la Communauté de Communes n'était pas informée du PC de la société Virta validé en mars 2015, lors de l'appel à projets lancé en début d'année 2016. Je regrette également que le propriétaire du Relais Gros Jacques, en négociations*

*avancées avec un acquéreur pour le prix de 110.000 euros ait reçu après une visite de l'établissement, une contre-proposition. Aujourd'hui le propriétaire reste avec son bien, devenu invendable, à cause de l'action de la Communauté de Communes. »*

Monsieur le Président de lui répondre : « *Je t'assure que pour le PC Virta, nous n'avions pas connaissance de la nature réelle de l'activité proposée. Le PC n'a pas été instruit par la Communauté de Communes, mais au-delà de ça, l'objet du PC n'était au final pas le bon, puisqu'au départ cela devait être un laboratoire avec show room de dégustation et pas une brasserie. »*

Monsieur Raynald Boulenger de poursuivre : « *on pourrait en conclure que le promoteur de ce projet fait preuve d'une malhonnêteté manifeste ?* »

Monsieur le Président de nuancer : « *d'un manque de transparence, c'est certain...* »

Monsieur Jean-Pierre Trolley de poursuivre : « *Je ne souhaite pas opposer le cas Virta avec celui du relais de Gros Jacques. On ne peut les rapprocher. Ceux sont des affaires séparées et la gouvernance n'a été informé de la réalité du projet Virta que par la mise en place de la banderole publicitaire en avril ; C'est à ce moment-là seulement. Virta n'est pas malhonnête et plutôt de bonne foi. Ils essayent de faire avancer leur dossier, peut-être qu'ils ont estimé que commercialement leur dossier devait évoluer, qu'il n'était pas abouti et qu'il fallait quelque chose en plus dans leurs activités. La restauration ne représente que 20% de l'activité complète. L'activité principale reste un laboratoire traiteur. Toutes les entreprises du parc sont contentes de ce service, il y avait une demande et cela répond à un besoin. Je m'y suis rendu, c'est utile de se déplacer et de rencontrer les personnes, de voir le site »*

Monsieur Raynald Boulenger précise : « *Je ne suis pas opposé à cette installation sur le parc mais dans ce cas, il faut modifier et compléter le règlement du PEABM, ce qui aurait dû être fait à l'époque. Je ne dis pas que ces gens sont malhonnêtes mais sur ce qui venait d'être dit ils auraient trompé la Communauté de Communes. C'est une bonne chose que des projets s'installent sur le parc, mais le règlement soit mis en conformité avec les PLU de Oust et Ponts, pour que ce soit règlementé et équitable. Je vous rappelle l'épisode du laveur de voiture qui a été refusé. Il faut que chacun ait la même chance de s'installer sur le parc. Je suis tout à fait d'accord que ça se fasse. Mais je redis que du coup le bien de M Decayeux est difficilement vendable pour l'activité qui était la sienne auparavant. »*

Monsieur Raynald Boulenger : *un dernier point pour être sur une note plus optimiste. Le jeudi 17 mars paraissait une information, mais je ne sais pas si le journaliste avait la bonne information, parce qu'on annonçait que l'augmentation de la TEOM serait de 3 euros pour chaque foyer. J'ai une feuille d'impôt entre les mains, on passe de 152 euros à 231 euros soit 79 euros d'augmentation. C'était pour terminer sur une note optimiste.*

Monsieur le Président conclut en disant que « *manifestement les journalistes ne sont pas toujours bien informés...* »

La séance est levée.

Le Président

Le Secrétaire de Séance